



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Compte-rendu affiché le : 13 février 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Délibération n°20230202DEL22

ENVIRONNEMENT

Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport de Lyon-Bron

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la charte environnement 2022-2027 de l'aéroport de Lyon-Bron annexée à la présente délibération signée par les communes signataires (Chassieu, Bron, Saint-Priest, Décines-Charpieu), les usagers (le Centre Interclubs de Lyon Bron) et le concessionnaire de l'aéroport (la Société Aéroport de Lyon), des mesures significatives en vue de réduire les nuisances sonores ont été convenues concernant les tours de piste d'entraînement (aménagement des horaires et des évolutions des types d'appareils).

La société Aéroport De Lyon (ADL) avec l'appui de la Fédération Française Aéronautique (FFA) a l'intention de favoriser l'exploitation d'un avion électrique sur l'aéroport de Lyon-Bron au profit des usagers afin de promouvoir une aviation légère plus vertueuse.

L'avion retenu sera un Pipistrel Velis Electro, seul avion électrique certifié dans le monde à l'heure actuelle ; Il vole sans émission de CO² et dans un quasi-silence avec une autonomie de vol de 45 minutes environ.

Compte tenu de l'autonomie des batteries, il sera principalement dédié à l'activité de formation de début au pilotage (notamment les licences aéronautiques et brevet d'initiation à l'aéronautique passés par les collégiens et lycéens). Silencieux, il permettra d'apporter une réponse concrète aux préoccupations des riverains des communes signataires (Chassieu, Bron, Saint-Priest, Décines-Charpieu) impactés par les nuisances sonores générées par l'activité répétée des tours de piste d'entraînement.

Dans la volonté affichée d'innovation, mises en œuvre par le gestionnaire et les usagers de l'aérodrome, Il pourra servir de vitrine à la politique de soutien à la filière aéronautique régionale, ainsi qu'à l'intérêt porté à l'innovation et aux nouvelles technologies. Il représentera un outil de communication précieux pour les communes riveraines dans le cadre de leur politique environnementale.

Un avion sera loué pendant trois ans par les usagers à une société Française (Green Aero Invest) selon une formule comprenant la location d'un appareil avec son chargeur, sa maintenance et son assurance.

Les modalités et conditions de la collaboration concrète des différents partenaires, à savoir les quatre communes riveraines, Bron, Chassieu, Décines-Charpieu et Saint-Priest, l'Académie aéronautique et spatiale Auvergne Rhône-Alpes, la Fédération française d'aéronautique, la société Aéroport de Lyon et le Centre Interclub Lyon-Bron sont définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Le coût annuel de la location d'un avion électrique est de 37 008 € TTC par an soit 111 024 € TTC pour 3 ans.

L'Académie aéronautique et spatiale Auvergne Rhône Alpes s'engage à octroyer à la FFA une subvention plafonnée à «45 000 €» (quarante-cinq mille euros), équivalent à 40,5 % du montant total estimé des coûts éligibles.

Les quatre communes s'engagent à participer aux coûts de location à hauteur de 13 500 € chacune pour trois ans.

Le Centre Inter-Clubs s'engage à payer le complément de la location de l'avion pour un montant de 12 024 € équivalent à 10,8 % du montant total pour trois ans.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 500 € au bénéfice de la Fédération française d'aéronautique au titre de l'exercice 2023. Cette aide sera reconduite dans les mêmes termes sur les exercices 2023 et 2024,

- **AUTORISER** M. le Maire à signer le projet de convention annexé conformément au budget prévisionnel de l'opération.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20230202-20230202DEL22-DE



Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rap

Le Maire,

Jérémie BREAUD